

DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/115/7.2

Feuillet n°143

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 20 septembre 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	44
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Bertrand CAGNIART, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUI, Patrick GAGNEPAIN Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT DUBREUIL, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN,

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Jean-Paul LACOMBE représente Lionel ARMAGHANIAN, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Patricia FLAGEAT, Jean Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Elodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Bernard DURAND, Mattia TRENTEMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD,

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Partage de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2022

Considérant le territoire de la communauté de communes,
Considérant son intégration en compétences statutaires et de son intégration fiscale,
Considérant sa compétence obligatoire en matière de développement économique et de son action au travers des outils d'aménagement tels que les zones d'activités
Considérant le caractère rétroactif du dispositif et considérant les équilibres budgétaires communaux et intercommunaux en 2022
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 109 de la loi de finances pour 2022,

AR Prefecture

024-200041150-20220930-DE2022_115-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 20 septembre 2022

Vu l'avis du Bureau communautaire du 20 septembre 2022,

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président, M. MOULINIER, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTER le principe de reversement de 1% du montant de taxe d'aménagement perçue par les communes à la communauté de communes sur tout le territoire de l'EPCI pour l'année 2022
- DECIDER que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022,
- AUTORISER le Président ou son délégataire à mettre en œuvre la présente délibération et la notifier à la DDFIP
- TRANSMETTRE ladite délibération aux communes membres à des fins de vote par leur assemblée.
- AUTORISER le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 30/09/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET
Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20220930-DE2022_115-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022